

## Liste des institutions éligibles pour les projets de mobilité dans le secteur de l'enseignement scolaire (action-clé 1)

### La liste des autorités scolaires régionales éligibles en tant que coordinateur d'un consortium national:

- Les directions de l'enseignement fondamental

### La liste des autres organisations de coordination scolaire éligibles en tant que coordinateur d'un consortium national :

- Le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)
- L'Institut de Formation de l'Éducation Nationale (IFEN)
- Le Centre de Coordination des Projets d'établissements (CCPÉ)
- Le Service national de l'éducation inclusive (SNEI)

### La liste des écoles et organisations éligibles en tant qu'institutions/établissements d'envoi/d'accueil et/ou en tant que coordinateur d'un consortium national :

- Les écoles et établissements scolaires publiques
- Les écoles et établissements scolaires privés et internationaux<sup>1</sup>
- Les écoles européennes
- Les services d'éducation et d'accueil pour enfants (SEA)
- Les huit centres de compétence en psychopédagogie spécialisée (CC) :
  - Le Centre de logopédie (CL)
  - Le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV)
  - Le Centre pour le développement moteur (CDM)
  - Le Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA)
  - Le Centre pour le développement intellectuel (CDI)
  - Le Centre pour le développement socio-émotionnel (CDSE)
  - Le Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa (CDA)
  - Le Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel (CEJHP)
- L'Agence pour la transition vers une vie autonome (ATVA)
- Les Centres socio-éducatifs et thérapeutiques (CST)
- Le Centre Socio-Educatif de l'État (CSEE)
- L'École nationale pour adultes (ENAD)

---

<sup>1</sup> Il est à noter que les écoles sous le contrôle des autorités nationales d'un autre pays (p. ex. lycée français, écoles allemandes) doivent soumettre leur demande à l'Agence nationale du pays exerçant le contrôle.